



**AUXICO RESOURCES CANADA INC.**

**AVIS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
QUI SE TIENDRA LE 12 AVRIL 2023**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE** l'Assemblée des actionnaires (« L'Assemblée ») de Ressources Auxico Canada Inc. (« **Auxico** » ou la « **Société** ») se tiendra le 12 avril 2023 à 11 h (heure de l'Est). Il sera possible de rejoindre l'Assemblée par le biais d'une plate-forme de vidéo en ligne, ou par téléphone.

Pour rejoindre la vidéoconférence, veuillez suivre ce lien :

<https://us02web.zoom.us/j/83951059153?pwd=V2k2TWZmcHltWWRLSTRhMkFNZEZMUT09>

**Code d'accès : 798817**

Pour rejoindre la conférence par téléphone, veuillez composer :

À compter du Canada : +1 438 809 7799

À compter du Royaume-Uni : +44 330 088 5830

Depuis d'autres pays, veuillez trouver votre numéro local à :

Numéros d'appel internationaux :

<https://us02web.zoom.us/j/kcSH5xulyx>

**Identifiant de la réunion : 839 5105 9153**

**Code d'accès : 798817**

**AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES :**

1. recevoir les états financiers vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022 et le rapport des auditeurs à ce sujet;
2. élire les administrateurs de la Corporation pour l'année suivante;
3. nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. examiner et, si cela est jugé souhaitable, adopter, avec ou sans modification, une résolution ordinaire pour réapprouver le régime actuel d'options d'achat d'actions à 10 %;
5. traiter toute autre question qui peut être dûment soumise à l'Assemblée et à tout ajournement correspondant.

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour les sollicitations de procurations fournit des informations détaillées sur les éléments qui seront soumis à l'Assemblée et doit donc être considérée comme faisant partie du présent avis.

Les Actionnaires incapables d'assister à l'Assemblée en personne doivent lire les notes accompagnant la procuration et remplir et retourner la procuration au Registraire et agent de transfert de la Société dans les délais et à l'endroit indiqués dans lesdites notes à la procuration.

La procuration est sollicitée par la Direction et vous pouvez la modifier, si vous le désirez, en rayant les noms qui y figurent et en insérant dans l'espace prévu le nom de la personne que vous désirez vous représenter à l'Assemblée.

Les administrateurs ont fixé la clôture des affaires au 8 mars 2023 ou, l'avant-dernier jour ouvrable avant la date de tout ajournement ou report de celui-ci, comme date d'enregistrement pour la détermination des actionnaires ayant droit à un avis ayant le droit de voter à l'Assemblée par procuration, conformément et sous réserve des dispositions des lois applicables.

Montréal, le 13 mars 2023

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) Mark Billings

**Président du conseil d'administration**